EMERGENCES Marne-la-Vallée

Association loi du 1er juillet 1901

Association n° W771002186 – Sous –préfecture de MEAUX

Siège social : LCR JULES RAIMU– ALLEE JULES RAIMU

77 200 TORCY

Siret : 434 011 482 00032 - APE 9499Z

COMMISSARIAT AUX COMPTES

AU

31 DECEMBRE 2022

M. Emmanuel YAMDJEU

Expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région parisienne

Commissaire aux comptes auprès de la Cour d'appel de Paris

SIRET : 398 357 145 00026 APE : 6920Z

Tél : 01 49 41 00 12

Email : cageic@cageic.com

1, rue du 11 Novembre 1918 94350 Villiers sur Marne

EMERGENCES Marne-la-Vallée

Association loi du 1er juillet 1901
Association n° W771002186 – Sous –préfecture de MEAUX
Siège social : LCR JULES RAIMU– ALLEE JULES RAIMU
77 200 TORCY
Siret : 434 011 482 00032 - APE 9499Z

EMERGENCES Marne-la-Vallée

Commissariat aux comptes au 31 décembre 2022

SOMMAIRE

INFORMATIONS

1. Rapport Général
2. Rapport Spécial
3. Comptes annuels

M. Emmanuel YAMDJEU
Expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région parisienne
Commissaire aux comptes auprès de la Cour d'appel de Paris
SIRET : 398 357 145 00026 APE : 6920Z
Tél : 01 49 41 00 12
Email : cageic@cageic.com
1, rue du 11 Novembre 1918 94350 Villiers sur Marne

Emmanuel YAMDJEU
Expert Comptable – Commissaire aux Comptes
Inscrit à l'Ordre de Paris / Ile de France
Siret 398 357 145 00026 APE 6920 Z
Tel : 01 49 41 00 12
Email : cageic@cageic.com
Site : www.cageic.com
1, rue du 11 Novembre 1918 – 94 350 Villiers s/Marne

EMERGENCES

Association régie par la Loi 1901
LCR JULES RAIMU- ALLEE JULES RAIMU
77 200 TORCY
Tél : 01 64 62 07 73
Siret : 434 011 482 00032 APE 9499Z

RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs Les Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association EMERGENCES Marne-la-Vallée relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables :

Les premières pages de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables des postes significatifs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association décrites dans l'annexe concernant les éléments significatifs des comptes annuels, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Conclusion :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

IV – RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

V- RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux termes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villiers S /Marne, le 29 Mars 2023

Le Commissaire aux comptes

Emmanuel YAMDJEU

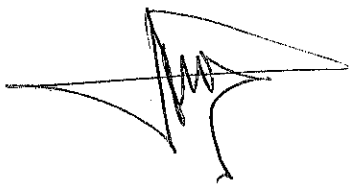

Emmanuel YAMDJEU
Expert Comptable – Commissaire aux Comptes
Inscrit à l'Ordre de Paris / Ile de France
Siret 398 357 145 00026 APE 6920 Z
Tel : 01 49 41 00 12
Email : cageic@cageic.com
Site : www.cageic.com
1, rue du 11 Novembre 1918 – 94 350 Villiers s/Marne

EMERGENCES

Association régie par la Loi 1901
LCR JULES RAIMU- ALLEE JULES RAIMU
77 200 TORCY
Tél : 01 64 62 07 73
Siret : 434 011 482 00032 APE 9499Z

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs Les Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 11 des statuts, nous n'avons été avisé d'aucune des conventions visées à l'article L.227-10 ou L612-5 du Code de commerce, qui sont intervenues au cours de l'exercice, ainsi que des exercices antérieurs.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Villiers S/Marne, le 29 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

Emmanuel YAMDJEU

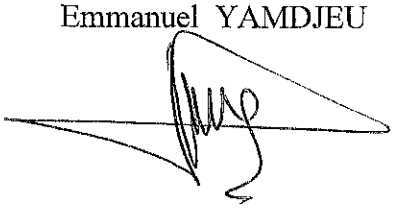

Actif			Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	109 586	47 846	61 740	7 351
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				17 755
		TOTAL	**109 586**	**47 846**	**61 740**	**25 106**
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés	55 111		55 111	54 568
		Prêts				
		Autres				
		TOTAL	**55 111**		**55 111**	**54 568**
		Total I	**164 697**	**47 846**	**116 851**	**79 674**
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	137 894		137 894	43 416
		TOTAL	**137 894**		**137 894**	**43 416**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	194 724		194 724	253 333
		Charges constatées d'avance (4)	4 616		4 616	
		Total II	**337 235**		**337 235**	**296 750**
Frais d'émission des emprunts		III				
Primes de remboursement des emprunts		IV				
Ecart de conversion Actif		V				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)			**501 933**	**47 846**	**454 086**	**376 424**
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

	Passif	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	59 221	59 221
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	166 413	156 403
	Report à nouveau	-33 371	-10 174
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	**-578**	**-480**
	Situation nette (sous-total)	**191 685**	**204 969**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		-12 186
	Provisions réglementées		
	Total I	**191 685**	**192 782**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	199 908	119 439
	Total II	**199 908**	**119 439**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 719	16 852
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	48 554	36 869
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 993	5 993
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	2 225	4 487
	Total IV	**62 492**	**64 202**
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**454 086**	**376 424**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	150	125
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	515 699	401 117
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 820	
	Utilisations des fonds dédiés	32 183	10 075
	Autres produits	102	5
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**552 956**	**411 323**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	127 203	112 890
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	10 915	3 136
	Salaires et traitements	221 680	200 553
	Charges sociales	74 983	63 631
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 692	2 647
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	112 652	26 607
	Autres charges	7	1
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**555 136**	**409 469**
	I. Résultat d'exploitation (I-II)	**-2 180**	**1 854**

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 725	995
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	1 725	995
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	1 725	995
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-454	2 849
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	518	518
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	518	518
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	641	3 849
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	641	3 849
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-123	-3 330
	Participation des salariés aux résultats VII Impôts sur les bénéfices VIII		
	Total des produits (I + III + V)	555 200	412 837
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	555 778	413 318
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-578	-480

Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat Total		
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole Total		

CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE

EMERGENCES ASSOCIATION

Annexe aux comptes
Exercice clos
Le 31/12/2022

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	7
2.1.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	8
2.1.4	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	9
2.4.1	Fonds propres (ESSMS)	10
2.4.2	Passifs non comptabilisés	11
2.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	12
2.5.1	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	14
2.6	Informations relatives à l'effectif	15
2.7	Suivi des crédits non reconductibles	15

1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

— Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

— Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

— Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I					
	Autres immobilisations incorporelles Total II					
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	12,523	1,593	-	-	14,117
	Matériel de transport	11,990	58,842	-	-	70,832
	Mat bur., informatique, mobilier	22,991	1,647	-	-	24,638
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	17,755	-	-	17,755	-
	Total III					
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	54,568	543	-	-	55,111
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-	-
	Total IV					
	Total général					

2.1.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			62,082		
Immobilisations financières			543		
TOTAL			62,625		

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

	Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I				
	Autres immobilisations incorporelles Total II				
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	8,282	1,255	-	9,537
	Matériel de transport	11,990	5,384	-	17,374
	Mat bur., informatique, mobilier	19,882	1,054	-	20,935
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III				
	Total général				

2.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	40,153	7,693	-	-	-	47,846
TOTAL						

2.1.4 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	59,222	-	-	-	-	-	-	*59,222*
Ecarts de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	156,403	10,010	-	-		-		*166,414*
Report à nouveau	-10,174	-23,197	-	-		-		*-33,371*
Excédent ou déficit de l'exercice	-481	403	-	-	-	-	-	*-78*
Dotations consomptibles	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-12,187			12,187		-		-
Provisions réglementées	-			-		-		-
TOTAL	*192,783*	*-12,784*	-	*12,187*	-	-	-	*192,186*

2.4.1 Fonds propres (ESSMS)

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	59,222	-	-	-	*59,222*
Ecarts de réévaluation	-		-	-	-
Réserves	156,403	10,010	-	-	*166,414*
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlé	-	-	-	-	*25,190*
Report à nouveau	-10,174	-23,197	-	-	*-33,371*
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-481	403	-	-	*-78*
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-	-	-	-	-
Situation nette					
Dotations consomptibles	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-12,187		12,187	-	-
Provisions réglementées	-		-	-	-
TOTAL	*192,783*	*-12,784*	*12,187*	-	*192,186*

2.4.2 Passifs non comptabilisés

2.5.3.1 Contributions financières d'autres organismes

	A l'ouverture de l'exercice (19)	Reports (689)	Utilisation (789)		Transferts	A la clôture de l'exercice (19)	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices"
Contributions financières d'autres organismes	119,439	126,758	46,789			199,408	
TOTAL							

2.5.4 Précisions sur d'autres dettes *Produits constatés d'avance*

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance »

2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-		
	Autres	137,894		
Charges constatées d'avance		4,616		
TOTAL		[illegible]		

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			

Fournisseurs et comptes rattachés	5,720			
Dettes fiscales et sociales	48,554			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-			
Autres dettes	5,993			
Produits constatés d'avance	2,225			
TOTAL	[illegible]			

2.5.1 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux

Établissement sous contrôle de tiers financeur

2.6 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	5	
Ouvriers		
TOTAL	7	

2.7 Suivi des crédits non reconductibles

Crédits non reconductibles obtenus en 2022 :

CNR 2022	Montant	Dépenses 2022	Solde au 31/12/2022 - "Engagements à réaliser"
1 ETP intervenant RDR	44,778	-	44,778
Reclassement co-directeurs	12,600	9,158	3,442
0,5 ETP animateur	18,615	-	1,861
Matériel prévention RDR	7,000	-	7,000
Formation et complément formation TROD VIH VHC VHB	22,40	-	2,240
Financement véhicule aménagé	6,000	-	6,000
Complément de budget location véhicule pro (remplacement)	1,200	-	1,200
Location nouveau véhicule pro	5,400	-	5,400

Cotisation assurance véhicule aménagé	1,925	313	1,612
Gratification stage	3,000	1,327	1,672
Evaluation externe	9,000	-	9,000
Interprétariat santé	10,000	-	10,000
TOTAL	**121,758**	**10,798**	**110,960**